



## Le constructeur veut revenir sur le prix signé

Par **nathalie26260**, le **21/09/2010** à **15:26**

Bonjour

je vous explique notre problème.

Nous avons signé un marché de travaux pour la construction de notre maison le 17 avril 2010, pour 100 500 €.

Nous avons monté notre dossier de prêt, auprès de notre banque, il a été accepté, on a obtenu le permis de construire.

Il y a une semaine, les travaux de la maison ont commencé.

Jusque là tout va bien !!!

Le commercial de la société de construction avec qui nous avons traité, m'a appelé pour m'expliquer que dans le marché de travaux que nous avons signé avec son patron, il venait de se rendre compte qu'il avait oublié de chiffrer le génoises et une baie vitrée. C'est à dire que les travaux sont bien prévus mais il a oublié de les chiffrer dans les 100 500.

Il nous demande donc de nous renvoyer un marché de travaux avec une augmentation de 5500 €, soit 106 000 € et de lui retourner signé en annulation de l'autre.

Mais a-t-il le droit ?

Si il a fait une erreur dans son devis, est ce pas à lui d'assumer son erreur auprès de son patron et vis à vis de nous même ?

Car du coup, comme il nous le fait comprendre, à nous de nous débrouiller pour trouver 5500 € de plus.

et si on ne signe pas ce nouveau marché de travaux ? qu'est ce qu'il peut faire ?

Car nous nous avons entre les mains le premier marché de travaux signé des deux partis.

Dans l'attente de votre aide

Nathalie